



QUI HÉRITE D'UN COUSIN GERMAIN SANS DESCENDANCE ?

Par emeralda

Bonjour,

Le cousin germain de ma mère vient de décéder (le père du défunt était le frère de ma grand-mère maternelle). Il était fils unique, célibataire sans enfant.

Ma mère est décédée elle depuis quelques années déjà.

Nous sommes ses deux enfants moi et mon frère.

Au niveau de la famille, il reste des cousins/cousines du même rang que le défunt aussi bien du côté maternel que paternel.

Ma question est la suivante : sommes-nous héritiers moi et mon frère ainsi que les enfants des autres cousins prédécédés, étant donné que si j'ai bien compris les cousins/cousines restant se situent au 4^{ème} degré et nous enfants de cousins au 5^{ème} degré.

Merci par avance pour votre réponse.

Par ESP

Bonjour

S'il n'y avait pas d'héritiers du 4^e degré, ceux du 5^e hériteraient... Après 60% de droits de succession.

Par emeralda

Si je comprends bien moi et mon frère sommes au 5^{ème} degré (enfants de cousins, donc petits-cousins du défunt) mais en présence de cousins au 4^{ème} degré nous ne sommes pas concernés par l'héritage.

C'est bien ainsi qu'il faut comprendre les choses ?

Merci par avance pour votre réponse.